

Paris, le **29 JUL 2011**



La Directrice de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger

à

Dossier suivi par :
service immobilier
secteur Europe

Monsieur de Villeneuve,
Président de l'association des parents d'élèves
du Lycée Chateaubriand de Rome

S/c de Monsieur le Conseiller de coopération et
d'action culturelle

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 juin 2011, vous m'avez fait part de vos inquiétudes sur le respect du calendrier prévisionnel des travaux de rénovation du lycée Chateaubriand et de votre souhait de surseoir à l'augmentation de 170 euros liée à la réalisation de ces travaux en la repoussant d'un an.

Comme vous le savez, l'engagement des travaux de remise à niveau du site de la villa Strohl Fern est conditionné par l'accord des autorités locales qui souhaitent au préalable connaître les projets qui sont envisagés à moyen terme sur ce site. Afin de répondre à cette demande, des études ont été confiées à un cabinet d'architectes romain qui a procédé à des recherches documentaires sur l'histoire de ce site et a participé à de nombreuses réunions avec les services de la ville de Rome, de la surintendance aux biens culturels et avec les diverses associations qui sont intéressées par le devenir de la villa Strohl Fern. Ces architectes ont remis leur travail il y a quelques mois et le dossier était prêt à être envoyé à toutes les parties concernées mais un nouvel élément est venu remettre en cause le calendrier prévisionnel de ce projet.

La mairie de Rome a en effet fait savoir qu'elle ne pourrait valider ce projet de développement de la villa Strohl Fern avant que soient régularisées les 26 opérations immobilières engagées sur le site avant 1985 et qui n'ont pas été enregistrées dans les livres de la commune.

Dans la mesure où cette régularisation pourrait être longue et laborieuse, il a été proposé à l'ambassade de renoncer dans un premier temps à un accord global et de procéder à des demandes d'interventions ponctuelles, plus aisées et plus rapides semble-t-il à obtenir. Ces interventions concerneraient plus particulièrement les travaux à réaliser dans le bâtiment du Casone ainsi que les préaux à construire en divers endroits du parc. Un dossier global serait transmis aux autorités plus tardivement lorsque toutes les régularisations auraient été obtenues.

Cette situation modifie donc le calendrier prévisionnel des travaux et en reporte les échéances d'au moins 6 mois à un an.

Je comprends donc votre réaction et votre souhait de différer les augmentations de droits de scolarité dont une partie était liée aux projets immobiliers à venir.

Je ne suis pas sûre cependant, dès lors que ces projets ne sont pas abandonnés mais seulement reportés, qu'une telle mesure soit opportune. Vous savez en effet que cette opération immobilière va nécessiter un effort financier de l'Agence mais aussi, dans une proportion importante, des parents d'élèves. Cet effort ne pouvant être concentré sur une seule année scolaire, vous aviez proposé de répartir les augmentations sur plusieurs années. Le maintien de l'augmentation de 8% à la prochaine rentrée scolaire, dont 4% pour les travaux, permet ce lissage dans le temps de l'effort demandé aux parents et évitera une hausse trop brutale des droits de scolarité dans les prochaines années.

Par ailleurs, cette augmentation permettra d'engager un certain nombre de travaux qui sont nécessaires sur les villas Patrizi et Malpighi et qui peuvent être réalisés dès cet été car ils ne nécessitent pas d'autorisations particulières.

Enfin, j'ai décidé d'accompagner cet effort des parents d'élèves par un effort d'un niveau équivalent de la part de l'Agence, en réduisant le taux de participation de l'établissement aux salaires des résidents pour la prochaine année scolaire.

Il me semble donc préférable de maintenir le niveau d'augmentation des droits de scolarité qui a déjà été approuvé pour l'année scolaire 2011 / 2012. L'Agence vous propose toutefois d'en décaler l'effet en appliquant cette hausse à partir de janvier 2012 et non septembre 2011 comme initialement prévu.

Un nouveau point du financement de ces projets sera fait lorsque seront connus les résultats des négociations avec les autorités italiennes sur l'avenir du parc de la villa Strohl Fern et les autorisations de travaux attendues. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de ces évolutions.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Anne-Marie Descôtes

Copies à M. Pujol, Responsable du secteur Europe à l'AEFE
M. Favret, responsable des biens immobiliers à l'AEFE
M. Léonzi, Ministre-Conseiller à l'Ambassade de France
M. Séré-Charlet, Conseiller Culturel à l'Ambassade de France
M. Cébrian, Proviseur du lycée Chateaubriand
M. Depriester, Conseiller AFE
M. Petri Guasco, Conseiller AFE
M Mansouri APE